

Horaires d'ouverture : la CGT a interpellé le Directeur Général

A l'occasion du groupe de travail « Accueil pluriel » inscrit dans le cadre de la revue des missions, la CGT Finances Publiques a interpellé le Directeur Général sur la mise en œuvre de la circulaire sur les horaires d'ouverture de l'accueil physique à la DGFIP du 22 octobre 2014.

Publiée dans la précipitation, malgré l'opposition unanime des organisations syndicales lors du Comité Technique de Réseau du 30 septembre et l'absence d'avis du comité, sa mise en œuvre a été tout aussi précipitée dans bon nombre de départements. Son objet était en effet de donner des marges de manœuvre aux directeurs départementaux pour faire face aux suppressions d'emplois 2015 annoncées dans les Comités Techniques Locaux.

Sur le fond, la CGT a rappelé qu'elle est opposée à tout recul du Service public et qu'elle ne cautionnait pas cette restriction de l'accès à nos services.

Sur la méthode, la CGT a contesté que les phases de consultation des personnels n'aient pas réellement eu lieu dans la plupart des cas :

- ✓ consultation sur une semaine pendant les congés scolaires dans un département,
- ✓ choix uniquement ouvert entre plusieurs formules de réduction des horaires dans plusieurs autres.

Sur les effets, plusieurs sections ont constaté l'effet désastreux de report des flux d'accueil : en cas de fermeture sur une journée ou une demi-journée en un jour J, le flux d'accueil s'accroît considérablement en J+1, mettant à mal les conditions de travail des collègues et la qualité de la réception.

La CGT a rappelé avoir déjà alerté la Direction Générale sur ce point lors du CTR du 30 septembre 2014, en prenant l'exemple du SIP Sadi-Carnot de Marseille.

Visiblement, la Direction Générale ne souhaitait pas que cette question soit discutée lors de ce groupe de travail consacré à l'accueil : le sujet n'était pas abordé dans les fiches préparatoires et le Directeur n'a pas souhaité s'exprimer sur ce sujet.

Montreuil, le 29 janvier 2015